

Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays

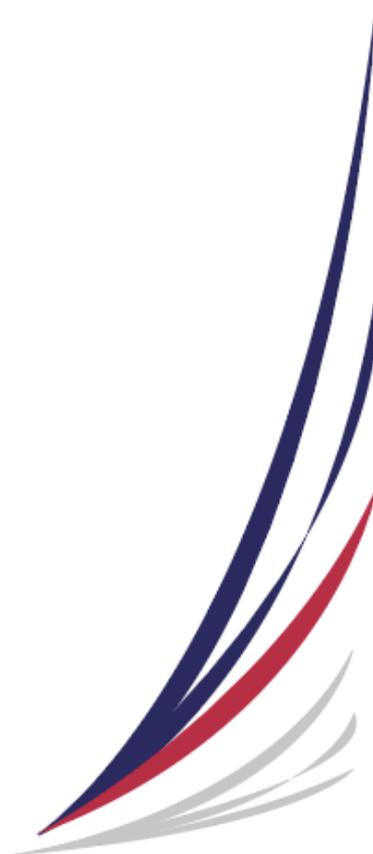


Pôles / Pays / Territoires de projet



Réponses des candidats aux élections européennes 2019

**Association
Nationale des
Pôles territoriaux et des
Pays**



ANPP
22 rue Joubert
75009 PARIS
01.40.41.84.13
contact@anpp.fr
www.anpp.fr

L'ANPP interpelle les candidats aux élections européennes

Au nom de ses adhérents et de l'ensemble des Territoires de projets, l'ANPP, **Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays**, a interpellé les 34 candidats têtes de liste aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, sur les orientations qu'ils comptent mener en matière :

- De gestion des fonds européens
- De concertation et de gouvernance territoriale
- De coopérations décentralisées

L'ANPP a adressé un courrier aux candidats. Vous trouverez leurs réponses, inégales dans leur contenu, telles qu'elles nous ont été transmises.

Sommaire

Audric ALEXANDRE (PACE)	3
Benoit HAMON (Génération.s)	4
Christophe CHALENCON (Evolution citoyenne)	5
Dominique BOURG (Urgence Ecologie)	6
François-Xavier BELLAMY (Les Républicains)	9
Jean-Christophe LAGARDE (UDI)	10
Jordan BARDELLA (Rassemblement national)	13
Manon AUBRY (La France insoumise)	16
Nathalie ARTHAUD (Lutte ouvrière)	18
Nathalie LOISEAU (Renaissance – La République en Marche)	20
Nathalie TOMASINI (A voix égales)	21
Nicolas DUPONT-AIGNAN (Debout la France)	22
Olivier BIDOUE (Les oubliés de l'Europe)	23
Pierre DIEUMEGARD (Espéranto)	25
Raphael GLUCKSMANN (Place publique)	26
Thérèse DELFEL (Décroissance 2019)	29
Yannick JADOT (Europe Ecologie – Les Verts)	30



Réponse Audric ALEXANDRE

Par mail du 19 Mai 2019

[Haut du document](#)

Alors que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014, a créé les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer **quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?**

Cette question est trop technique pour que nous puissions y répondre ici de façon sérieuse. Nous nous pencherons dessus ultérieurement.

Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil de développement, qui réunit "les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs" du territoire, et la Conférence des maires, concertant "les instances exécutives locales au moins une fois par an". **Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?**

comme vous le verrez dans le chapitre 3 de notre programme <https://www.pace-europe.eu/wp-content/uploads/2019/04/Programme-europeennePACE-2019.pdf>, nous mettons en avant notre concept d'équi-économie, c'est-à-dire d'économie de l'équilibre, qui fait une très large place à l'économie de proximité, notamment rurale. Cette approche de l'économie nécessite une concertation très vivante entre acteurs économiques, responsables politico-administratifs et divers groupes de citoyen.ne.s

Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : **Quelle suite donnerez-vous au concept "d'Alliance des Territoires" et au soutien aux coopérations décentralisées ?**

La construction européenne, pour être solide, doit s'appuyer sur des relations étroites entre citoyen.ne.s, entreprises, associations des divers Etats, à tous les niveaux. J'ajoute que notre texte fondateur, qui date du 9 mai 2007 (<http://wordpress.pace-europe.eu/raison-detre-de-pace/>), traite de la coopération décentralisée de façon tout à fait spécifique comme en témoigne l'extrait ci-dessous intitulé "'aller plus loin dans l'engagement européen".



Réponse de Benoit HAMON

Par mail le 13 Mai 2019

[Haut du document](#)

Alors que la Loi MAPTAM a créé les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer **quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?**

Au sein de chaque région, les fonds européens doivent être mobilisés au service de stratégies multisectorielles construites dans un cadre partenarial prenant en compte les spécificités et les besoins de chaque territoire infrarégional. Afin que ces fonds puissent contribuer de manière efficace à la réduction des inégalités territoriales, nous devons en effet renforcer la contractualisation entre l'UE, les régions et les territoires. Les PETR et les Pays, en tant qu'espaces de projets et lieux de rencontres entre acteurs publics et privés, doivent constituer une des pierres angulaires de cette contractualisation.

Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil de développement, qui réunit « les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs » du territoire, et la Conférence des maires, concertant « les instances exécutives locales au moins une fois par an ». **Quelle attention porterez-vous à la concertation et à la gouvernance locale ?**

Le développement des territoires passera par la mobilisation de l'ensemble des décideurs publics et de la société civile (responsables d'associations et de syndicats, bénévoles, chefs d'entreprise, etc.). Toutes celles et ceux qui font vivre les territoires doivent pouvoir contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou européennes.

Afin de répondre à cette exigence, nous proposons notamment la création de véritables « lobbys citoyens » partout en Europe. Il s'agirait d'assemblées citoyennes, dont une partie des membres serait issue d'associations locales et de syndicats et dont une autre partie serait tirée au sort. Concrètement, en organisant des auditions de parlementaires européens et en contrôlant leur action, ces assemblées constitueraient un contrepoids aux puissants lobbys des grandes entreprises multinationales, particulièrement actifs à Bruxelles et à Strasbourg.

Quelle suite donnerez-vous au concept « d'Alliance des Territoires » eu au soutien aux coopérations décentralisées ?

L'Alliance des territoires doit être encouragée autour de chaque grande ville et Métropole, mais aussi au niveau européen et international.

Il convient de généraliser les « contrats de réciprocité » et de les rendre plus opérationnels. Car la contractualisation n'est pas une fin en soi. Ces contrats doivent notamment intégrer un volet financier, assurant une forme de péréquation entre la grande ville et les territoires périurbains et ruraux.

La solidarité territoriale doit aussi s'inscrire dans un cadre européen et international. Nous devons ainsi encourager et faciliter l'action extérieure des collectivités territoriales quand celle-ci contribue à un véritable co-développement respectueux de critères environnementaux et éthiques.

Réponse de Christophe CHALENCON

Par mail du 9 Mai 2019

[Haut du document](#)

Alors que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014, a créé les Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer **quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?** Vous pourrez d'ailleurs consulter [notre contribution >> ?](#)

Nous défendons la notion de bassin de vie. Cet échelon décisionnel nous semble adapté à une convergence des politiques publiques locales qui pourraient mobiliser tous types de financements. Pour ce faire il faudrait réduire le mille-feuille administratif et que ce bassin de vie ne soit pas l'enjeu de plusieurs collectivités ou intercommunalités. L'idée serait d'avoir le bassin de vie, le département (l'élu siégeant à la région), la région.

Le bassin de vie pourrait contractualiser directement avec chaque collectivité de la région à l'Europe directement.

Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil de développement, qui réunit "les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs" du territoire, et la Conférence des maires, concertant "les instances exécutives locales au moins une fois par an". **Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?**

La concertation est une réunion technocratique. Nous défendons la consultation et le débat sans recherche d'exclusion des "sachants". Les "sachants" devant se mettre au service de la volonté du peuple.

Nous défendons la consultation locale directe. La consultation peut se faire via des assemblées citoyennes sur les bassins de vie. La concertation doit être le fruit d'un débat entre les assemblées citoyennes et les acteurs publics associés après collecte des participations. Nous devons aller de la base vers les décideurs et non l'inverse. Cette gouvernance serait basée sur les réalités de vie dans les bassins de vie et éviterait des incompréhensions et des conflits d'intérêt politiques ou techniques.

Bien entendu les faisabilités techniques doivent être exprimées mais ne doivent pas constituer des raisons systématiques à « on ne peut pas faire ».

Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : **Quelle suite donnerez-vous au concept "d'Alliance des Territoires" et au soutien aux coopérations décentralisées ?**

Nous défendons une reconstruction politique depuis les territoires. Pour cela nous sommes favorables à amener la campagne à la ville et la ville à la campagne pour rééquilibrer les territoires et désengorger les villes et métropoles qui étouffent, et muscler les campagnes qui meurent.

Pour cela la décentralisation ne suffit pas il faut déconcentrer les services de l'état dans le monde rural. Apporter les services qui peuvent éviter la désertification et qui permettront le développement économique, social, culturel pour redémarrer une économie locale agricole et de services en circuits courts. Il convient aussi de faire jouer de manière plus forte la péréquation et le juste équilibrage des ressources publiques pour aider et investir là où c'est plus difficile (péréquation de la DGF).

Quel intérêt de voir des territoires se vider et mourir et des villes plus riches qui seraient suréquipées avec 3 médiathèques, 3 piscines,...? Il faut retrouver la politique de la raison.

Réponse de Dominique BOURG
Par mail le 21 Mai 2019
[Haut du document](#)



Dominique Bourg

*Philosophe, professeur des universités
Candidat tête de liste aux élections européennes*

Raymond VALL
Sénateur du Gers
Président de l'Association Nationale des Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays
7 Rue Biscomet
75012 PARIS

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous interroger sur les positions de la liste Urgence Écologie concernant les grands enjeux d'équilibres territoriaux. C'est avec plaisir que nous répondons à vos questions.

- 1) Alors que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, a créé les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?**

Avant d'aborder la question du maillage territorial pour la contractualisation des fonds européens, il importe de réformer les critères d'attribution de ces fonds. A Urgence Écologie, nous souhaitons que l'Europe cesse d'aider financièrement les projets qui mettent en danger le climat et le vivant. Nous demandons ainsi l'arrêt immédiat des subventions européennes aux projets destructeurs du vivant, la séparation stricte des institutions européennes et des lobbys, la suppression de l'objectif de croissance et le respect des limites planétaires, le financement de la décroissance énergétique, 100 % d'agroécologie biologique dès 2021 ainsi que l'abolition de l'élevage industriel. Des critères

urgence-ecologie.fr
contact@urgence-ecologie.fr

fondés sur le bien-être et l'épanouissement humain, ainsi que sur la réduction des inégalités, doivent également être intégrés dans le cadre d'attribution des fonds européens, et des aides publiques en général.

Nous sommes convaincus à Urgence Écologie que l'Europe n'est pas assez proche des citoyens. En France, les aides des fonds européens sont gérées par les régions avec l'appui des services des préfetures. Ce dispositif nous paraît pertinent même s'il faudrait donner plus de poids aux départements, aux intercommunalités. Les PETR devraient bien évidemment y être associés. Nous plaçons cependant pour une simplification administrative afin de ne pas multiplier les strates et de rapprocher les lieux de décision au plus près des citoyens. Dans ce contexte, le niveau régional est très pertinent s'il est bien articulé avec le terrain. Malheureusement, le découpage de la France en grandes régions a éloigné les centres de décisions et des relais de terrain tels les Pays sont fort utiles.

2) Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil de développement, qui réunit « les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, et associatifs » du territoire, et la conférence des maires, concertant « les instances exécutives locales au moins une fois par an ». Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?

La démocratie suppose la concertation. Nous faisons le constat que le désintérêt des citoyen-ne-s pour les élections européennes en particulier, mais aussi pour toutes les élections en général, vient du fait que les citoyen-ne-s ne se sentent pas représenté-e-s par leurs mandants. Ce désintérêt tient beaucoup à la mauvaise connaissance des institutions européennes et au rôle de bouc émissaire des malheurs de chacun que leur font jouer les uns et les autres pour mieux faire oublier leurs propres responsabilités. Le mouvement de la grève du climat porté par les jeunes est d'ailleurs symptomatique de cet état de fait. La concertation et la gouvernance territoriale sont primordiales. Les citoyens et la société civile que l'ANPP représente ne sont pas suffisamment entendus, que ce soit au niveau national ou européen. Les PETR sont primordiaux pour faire porter la voix de ces territoires ruraux ou semi-ruraux. C'est pourquoi nous sommes favorables au maintien de ces deux instances de concertation locale et plus largement à la construction d'une gouvernance locale qui favorise les mises en synergies vertueuses comme expliqué plus haut.

À l'image de la Conférence des maires, nous proposerons une réunion annuelle entre ces derniers et les membres français du Comité des Régions et le CESE, afin de rendre compte des enjeux les plus importants du moment pour ces territoires. Bruxelles étant une bulle relativement hermétique au milieu rural, cela permettrait de répondre de manière plus efficace aux attentes sur le terrain. Nous sommes également favorables au référendum d'initiative populaire car nous pensons que dès qu'une mesure permet la participation citoyenne, elle est la bienvenue. Le changement de modèle de société se fera avec les citoyens, pas sans eux. Un avertissement toutefois : un débat perd sa qualité démocratique s'il est biaisé par des infox. Il faut donc envisager de sanctions significatives pour celles et ceux qui seraient pris en flagrant délit de mensonges.

3) Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : quelle suite donnerez-vous au concept « d'Alliance des Territoires » et au soutien aux coopérations décentralisées ?

Nous y sommes très favorables. Notre pays souffre d'un centralisme jacobin qui peut sembler déconnecté des réalités. Le concept "d'Alliance des Territoires" est une très bonne chose qui permet de ne pas couper les ponts entre le milieu rural et urbain. Nous favoriserons la continuité et l'émergence de ces dialogues, sources d'investissement et d'innovation dans notre pays. Dès lors que les projets portés sont conformes à l'objectif de respect des limites planétaire et de préservation du vivant qui doit être la règle au niveau national et européen, nous ne pouvons qu'encourager les territoires à construire ensemble des projets qui favorisent la réduction des inégalités tant climatiques que sociales.

D'une manière générale, notre liste Urgence Écologie veut établir une chaîne d'élus, mobilisés pour faire changer les modes de vie et les priorités politiques en faveur de l'écologie. Cela doit passer par une alliance pour la sauvegarde de la ruralité, une réappropriation des territoires, et le refus de l'urbanisation excessive destructrice. Cette chaîne d'élus comprendrait tous les niveaux de décision, de communes et des pays, jusqu'au Parlement européen, en passant par les régions. Nous sommes en faveur d'une autonomisation des territoires dans le cadre d'une Europe qui ne serait pas gérée de manière jacobine comme la France, mais fonctionnant du bas vers le haut et s'appuyant sur de multiples échanges et coopérations entre les territoires qui la composent.

Bien cordialement à vous,



Dominique BOURG

Réponse de François-Xavier BELLAMY
Par courrier le 9 Mai 2019
[Haut du document](#)



Monsieur François Xavier Bellamy
Tête de liste Les Républicains aux élections européennes
238, rue de Vaugirard
75015 Paris

A

Monsieur Raymond Vall
ANPP
22, rue Joubert
75009 Paris

Paris, le 9 mai 2019

Monsieur le Sénateur,

C'est avec un grand intérêt que j'ai reçu votre contribution des pôles territoriaux et pays sur la place des territoires et de la ruralité dans les politiques européennes. Les propositions que vous y formulez et les questions que vous soulevez dans le courrier qui l'accompagne méritent une réflexion approfondie et collégiale que nous ne pouvons pas mener sereinement dans les délais impartis par la campagne en cours.

Cependant, la lecture de notre projet pour l'Europe pourra vous apporter des éléments de réponse sur notre vision des fonds européens :

- Proposition 40 : Instaurer un Fonds européen d'investissement dédié aux PME familiales et aux savoir-faire d'excellence.
- Proposition 44 : Créer un Fonds européen permanent de prévention et de gestion des crises agricoles
- Proposition 46 : Confier aux régions la gestion de tous les fonds européens du 2ème pilier de la PAC
- Proposition 47 : S'opposer à la baisse prévue du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
- Proposition 61 : Adapter la législation européenne aux Outre-mer, particulièrement dans le cadre de la mise en oeuvre des Fonds européens structurels dans ces territoires

Par ailleurs, notre projet laisse une place importante au principe de subsidiarité à tous les niveaux. La libre administration des collectivités doit être le fil conducteur de la concertation et de la gouvernance territoriale, car nul ne sait mieux que les acteurs de terrain tels que ceux que vous représentez ce qui est pertinent et souhaitable pour le développement de nos territoires.

Dans l'espérance d'avoir répondu à vos questions et de pouvoir compter sur votre soutien, et dans l'attente de pouvoir échanger de manière plus approfondie avec vous sur ces sujets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,


François-Xavier Bellamy

LAM-0805



Réponse de Jean-Christophe LAGARDE

Par courrier du 16 Mai 2019

[Haut du document](#)

Paris, le 2 mai 2019

Monsieur le Sénateur,

Par la présente, je tenais à vous remercier pour les propositions que vous m'avez adressées. Nos visions de l'organisation des territoires se rejoignent en de nombreux points.

Je tâcherai donc de répondre de la façon la plus précise à vos questions :

Quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?

L'UDI est un parti profondément décentralisateur qui croit au principe de subsidiarité. Faute de moyens suffisants pour agir, la décentralisation est forte dans les textes mais faible dans la réalité. Le centralisme parisien empêche l'épanouissement des initiatives locales. Nos territoires étouffent sous le poids du jacobinisme centralisateur et trop uniformisateur. En particulier dans la France rurale et dans les banlieues urbaines pauvres, des millions de Français se sentent mis à l'écart par la fracture territoriale.

La France d'aujourd'hui vit ainsi le paradoxe d'un Etat central tout-puissant, mais pour qui il est impossible de s'occuper de tout ; de pouvoirs locaux disponibles pour agir au plus près des problèmes, mais empêchés par le manque de moyens ou de liberté d'action ; d'une population française doublement frustrée par l'impuissance de l'Etat et des collectivités territoriales.

Concernant votre question sur la contractualisation des fonds européens, nous croyons que les PÉTR et Pays sont ancrées dans la réalité des territoires et connaissent parfaitement les attentes de leurs habitants et des acteurs économiques. Voilà pourquoi, pour l'UDI, ils représentent le maillage le plus pertinent pour la contractualisation des fonds européens sur le prochain cadre financier pluriannuel.

Nous partageons aussi pleinement votre position selon laquelle le cofinancement public obligatoire pour appeler du FEADER est un frein pour les projets portés par des acteurs privés.

2. Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?

L'UDI est l'héritière politique des Girondins de la Révolution française. Face à cette crise de la France jacobine, l'UDI propose donc de bâtir une France girondine. Dans cette Nouvelle République girondine que nous appelons de nos vœux, sur un modèle

institutionnel girondin, les régions auraient de très larges pouvoirs, tandis que le gouvernement central se consacrerait aux domaines stratégiques de l'action politique.

Nous sommes le parti de la gouvernance territoriale depuis notre création. Nous sommes d'ailleurs la liste dans laquelle la diversité des territoires français est la mieux représentée.

Le principe de subsidiarité veut que les décisions se prennent et que les actions aient lieu à l'échelon le plus efficace et le plus compétent. Y-a-t-il échelle plus pertinente que nos départements et nos régions pour faire vivre l'Europe des territoires ?

En France, depuis quelques années, la gestion des fonds européens est en partie confiée aux régions. Nous nous en réjouissons mais voudrions que nos régions puissent assurer l'intégralité de la gestion de ses fonds pour être plus efficace et en phase avec les spécificités régionales.

Nous considérons également que l'existence d'autorités de gestion des fonds pleines et entières proches des territoires est gage d'une plus grande efficacité et subsidiarité dans les décisions.

Selon une étude de l'Inspection Générale des Finances, 8% des fonds sont absorbés par les charges de gestion à cause de la cohabitation des services déconcentrés, des collectivités territoriales et des 121 organismes intermédiaires.

Nous proposons de généraliser la mise en place de guichets uniques régionaux et de simplifier les dossiers de demande d'aide pour les particuliers.

3. Quelle suite donnerez-vous au concept « d'alliances des territoires » et au soutien aux coopérations décentralisées ?

Le programme LEADER a échoué mais nous a montré la nécessité d'optimiser les fonds européens et de mieux les articuler en fonction des spécificités de chaque région et territoire.

Pour ma part, j'assurerai un soutien sans faille aux coopérations décentralisées et un élan supplémentaire au concept d'alliance des territoires, entre territoires français mais aussi européens. Pour cela, il me semble primordial de relancer et de dynamiser les politiques de jumelages. C'est une chance, notamment pour nos jeunes dans les domaines éducatifs, sportifs et culturels.

L'alliance des territoires est primordiale et la fracture territoriale dans notre pays, regrettable. Pour nous, les Européens, l'Europe doit s'occuper de ce que les pays, seuls, ne parviennent pas à réaliser. Cela fait des années que la France n'arrive pas à réduire correctement sa fracture territoriale. Alors qu'ils paient les mêmes impôts, qu'est ce qui justifie qu'un habitant périurbain ou rural n'ait pas accès aux mêmes services publics qu'un citadin ?

Nous voulons une Europe des territoires et nos élus en brandissent déjà fièrement le flambeau. C'est ainsi que la Maire UDI d'Amiens, Brigitte FOURÉ, a porté à bout de bras un réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), en partie financé par l'Union Européenne. Celui-ci connecte, quasiment 24h/24h, la ville d'Amiens et les zones alentours. Il est 100% électrique et offre une alternative précieuse et moins onéreuse à la voiture individuelle. C'est cette Europe-là que nous voulons pour nos concitoyens : concrète, palpable, utile.

Notre famille politique milite depuis des années pour une plus grande intégration européenne. C'est la raison pour laquelle vos études et votre expérience en la matière sont une aide précieuse pour les décideurs.

En espérant avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations, l'équipe de campagne reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Christophe LAGARDE

Président de l'UDI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Lagarde', written over a horizontal line.

Réponse de Jordan BARDELLA

Par mail le 9 mai 2019

[Haut du document](#)



Jordan Bardella

Tête de liste à l'élection européenne

Monsieur Raymond Vall
ANPP
22, rue Joubert
75009 Paris

Nanterre le 9 mai 2019

Monsieur le sénateur et Président de l'ANPP,

Vous m'avez interpellé en tant que tête de liste du Rassemblement National pour l'élection européenne afin de connaître mes positions autour de questions très précises liées à la gestion locale des fonds européens et à la gouvernance locale. C'est avec plaisir que je vous fais parvenir les réponses à vos interrogations et en filigrane de ces dernières, les positions du Rassemblement National sur cet enjeu plus que jamais essentiel

1. **Alors que la Loi de Modernisation de l'Action publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, a créé les Pole d’Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?**

La mention de la loi MAPTAM me permet tout d'abord de rappeler que nous en avons combattu le principe même. Le schéma de développement territorial du Rassemblement National est basé sur un triptyque État-Département-Commune. A l'inverse du schéma retenu, mettant des régions désincarnées et des intercommunalités toujours plus vastes et éloignées des citoyens au cœur de l'organisation territoriale. Dans le modèle prôné par le Rassemblement National, afin d'adapter la représentation départementale aux enjeux de service public, le mode de scrutin des élections départementales devrait évoluer vers la représentation proportionnelle intégrale par des conseillers territoriaux. Les régions deviendraient des établissements publics de coopération interdépartementale, administrés par une partie des conseillers territoriaux représentant les départements, par conséquent sans assemblée propre.

78, rue des Suisses
92000 Nanterre

www.rassemblementnational.fr

01 41 20 20 00



La question de la gestion des fonds européens est également problématique en elle-même. Il convient de rappeler que cet argent est l'argent des français. La France est contributrice nette au budget de l'Union européenne et perd chaque année 10 milliards d'euros dans ce mécanisme. La question se pose du bienfondé même de cette politique, qui consiste à donner l'argent des français à des institutions supranationales, qui n'en rendent qu'une partie, et en définissent elles-mêmes les conditions d'utilisation.

Ce préalable établi, et en l'état actuel du fonctionnement institutionnel, il apparaît n'y avoir aucune velléité d'ôter aux Régions leur rôle d'autorité de gestion des fonds européens dans les nouveaux règlements en attente de vote au Parlement européen, ni de la part de l'État en France.

A nos yeux cependant, les prochains règlements européens devraient donner un maximum d'autonomie dans la mise en œuvre des fonds tout en s'assurant qu'il n'y a pas de fraude. Ce n'est malheureusement pas la logique retenue.

Par ailleurs, l'Union européenne et l'autorité de gestion peuvent flécher les crédits, mais doivent donner une marge de manœuvre au maître d'œuvre. La philosophie qui devrait prévaloir est celle que l'on retrouve par exemple dans les contrats de ruralité : partenariat, accompagnement, appui sur l'ingénierie, souplesse. Là encore, ce n'est malheureusement pas la direction suivie.

L'autorité de gestion régionale devrait quant-à-elle privilégier le travail avec les entités qui ont fait la preuve de leur efficacité et de leur sérieux. Pour les fonds LEADER, tout indique que les PNR (Parcs Naturels Régionaux), les Pays/PETR (Pôles d'Équilibre Territorial et Rural), voire les petites Communautés d'Agglomération sont les échelons à privilégier.

- 2. Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil du développement, qui réunit « les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs » du territoire, et la Conférence des maires, concernant « les instances exécutives locales au moins une fois par an ». Quelle attention porterez-vous à la concertation et à la gouvernance territoriale ?**

Fondamentalement, ce n'est pas aux députés européens de s'immiscer dans la concertation et la gouvernance territoriale. Cette prérogative relève pleinement de la souveraineté des États. Les héritages historiques différents et les identités plus ou moins marquées selon les Nations rendent illusoire une gestion européenne de la gouvernance locale.

Le Rassemblement national défend le principe de subsidiarité et s'attachera à ce que la réglementation bruxelloise permette l'action locale la plus libre possible quand des fonds européens sont en jeu, et qu'elle soit inexistante quand il n'y en a pas.

Pour répondre directement à votre question, la concertation et la gouvernance territoriale sont évidemment des instruments à respecter à partir du moment où l'État les a permises et encadrées. A l'État ensuite de les respecter et non de les court-circuiter. Le

rassemblement National défend donc une démocratie locale vivante sur les enjeux qui la regarde, et véritablement respectée par l'échelon national. Ce dernier point faisant malheureusement défaut, les concertations locales n'étant souvent qu'un prétexte pour habiller des décisions déjà prises ailleurs d'un vernis de démocratie.

Pour nous, les manifestations actuelles montrent l'importance de redonner prise aux citoyens sur leur destin local. Mais l'État doit rester garant d'une vision d'aménagement du territoire qui ne soit pas l'addition des initiatives des échelons inférieurs. Il est indispensable de trouver un bon équilibre et de respecter la voix de chacun en ne perdant jamais de vue l'intérêt collectif.

3. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : Quelle suite donnerez-vous au concept « d'Alliance des Territoires » et au soutien aux coopérations décentralisées ?

Là encore, ce n'est pas aux députés européens de s'immiscer dans la gouvernance territoriale.

Par ailleurs, le Rassemblement National a toujours marqué son opposition aux métropoles. La situation actuelle lui donne raison, ce nouvel échelon vampirise tout le territoire qui l'entoure, en témoigne la difficulté à développer véritablement des projets et le grand sentiment de gaspillage et d'inefficacité qui entoure ces structures.

La montée en puissance des métropoles au détriment des départements a un impact négatif sur les autres échelons locaux, qui ne peuvent s'imposer face à ces mastodontes. De la même manière, nous condamnons le processus de dilution de l'échelon communal dans des intercommunalités toujours plus grandes et plus éloignées des citoyens. Petit à petit, les maires, pourtant seuls garants d'une véritable gestion de proximité et interlocuteurs les plus directs pour nos concitoyens, se voient dépourvus de leurs pouvoirs au profit d'entités abstraites auxquels personne ne peut demander directement compte de leurs actions.

Cet éloignement de la démocratie et des citoyens est aussi à mon sens une des causes profondes de la crise que traverse actuellement notre pays. Il est donc urgent de redonner aux maires et à l'échelon communal une place centrale dans l'organisation territoriale en France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jordan Bardella

Tête de liste du Rassemblement National à l'élection européenne

Réponse de Manon AUBRY
Reçu par mail le 18 Mai 2019

[Haut du document](#)

Réponse LFI - questionnaire ANPP / Elections européennes 26 mai 2019

1. Alors que la loi MAPTAM a créé les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?

Nous entendons mettre la souveraineté du peuple au cœur de l'Europe. Pour cela, il faut sortir des traités actuels. En effet, les politiques austéritaires de Bruxelles nous empêchent d'investir en faveur du progrès social et écologique. Les droits sociaux, les services publics et les infrastructures stratégiques sont attaqués par l'Union et son dogme de la « *concurrence libre et non faussée* ». Le libre-échange, les délocalisations, le dumping social et environnemental suppriment des emplois en France et opposent les peuples et les territoires les uns aux autres. Notre programme, l'Avenir en Commun, souhaite l'avènement d'une 6^{ème} République, par le biais d'une Assemblée constituante, qui permettra au peuple de se refonder en redéfinissant par lui-même et pour lui-même ce qu'il entend mettre en partage et dans quels cadres. Nous pensons qu'il faut revoir le cadre institutionnel de notre organisation territoriale afin de rapprocher les instances de décision des populations et de leurs lieux de vie. Une articulation entre la planification nationale de l'aménagement du territoire et les institutions locales est nécessaire. Nous plaillons de fait pour le maintien du triptyque Commune / Département / Etat qui est à la base de notre construction républicaine. Notre vision de l'organisation démocratique s'appuie en effet sur les communes et les départements qui, par leur taille, sont les échelons les plus aptes à organiser efficacement la vie démocratique dans tout le pays.

2. Quelle attention porterez-vous à la concertation et à la gouvernance territoriale ?

L'aménagement du territoire est la clé de toute planification écologique ambitieuse. Il s'agira pour nos futurs parlementaires de s'opposer à la mise en concurrence des territoires et d'organiser et aménager tout le territoire par la démocratie et les services publics. Nous défendons la mise en œuvre de la règle verte au niveau européen c'est-à-dire l'interdiction de prélever davantage à l'écosystème que ce qu'il est capable de supporter. Face à l'urgence écologique, notre vision est celle d'un aménagement écologique et social du territoire au service de la protection des biens communs. Elle passe en outre par le refus de la métropolisation, l'amélioration des conditions de vie, d'activité et d'accès aux services publics dans les zones rurales et les quartiers populaires ou encore la relocalisation des productions et la protection des industries stratégiques contre le pillage de la finance. Concrètement, les bassins de vie et bassins d'emplois doivent être rapprochés et le maillage de transports en commun et de services publics sur tout le territoire doit être redéployé afin de garantir au peuple l'accès aux réseaux collectifs qui lui garantissent une vie digne.

Pour y parvenir, nous ne pouvons pas continuer à étrangler les collectivités qui se voient contraintes de réduire le champ d'intervention de la sphère publique alors même que leurs compétences sont multipliées. Une maternité sur deux et un bureau de poste sur deux ont fermé depuis 20 ans. Une école a fermé chaque jour depuis 10 ans. 56 lignes et 120 gares

sont menacées de fermeture selon le rapport Spinetta, soit un tiers du réseau. Les baisses de dotations doivent cesser. Les collectivités subissent une pression budgétaire hors normes, alors qu'elles constituent des acteurs majeurs de l'investissement public, et des moteurs essentiels au côté de l'Etat de la relocalisation des productions et d'une stratégie conséquente d'adaptation des territoires aux nouveaux enjeux industriels et économiques, au service d'une transition écologique qui pourrait créer jusqu'à 1 millions d'emplois.

3. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : Quelle suite donnerez-vous au concept « d'Alliance des Territoires » et au soutien aux coopérations décentralisées ?

Nous considérons que la loi MAPTAM et la loi NOTRe participent de la disparition progressive des échelons territoriaux dont la mission est de garantir l'égalité républicaine, à savoir la commune et le département. Ces lois ont pour but de les remplacer par les grandes régions et les métropoles, des collectivités calquées sur l'organisation territoriale rêvée par la Commission européenne. Cela renforce la création d'un marché des territoires forcés d'entrer en concurrence les uns avec les autres pour attirer les multinationales, et procède d'un recul général de l'Etat et des services publics pour les citoyens qui vivent trop éloignés de ces zones pour intéresser quelconque investisseur. Résultat : les services nécessaires au quotidien sont de plus en plus éloignés, concentrés dans des zones de métropolisation qui regroupent centres économiques, sociaux et institutionnels. En conséquence, les zones à l'abandon subissent une désertification alarmante. Dans les petites villes, on constate une désertification des centres, vidés par la politique du tout-voiture et du tout-supermarché. Quant aux territoires périurbains, ils sont mis à l'écart des décisions politiques et apparaissent comme les oubliés du développement économique. Du fait de la concurrence aveugle entre territoires, le choc de désindustrialisation a été accompagné d'une perte massive d'emplois industriels et agricoles. En plus d'être inefficace économiquement, cette politique libérale a ainsi exacerbé la colère et le sentiment de relégation de catégories très diverses de la population. Nombre d'habitants des zones périurbaines passent par ailleurs une part importante de leur temps libre en voiture entre leur domicile et leur lieu de travail. C'est en grande partie cette fracture territoriale et cet éloignement, sinon disparition des réseaux collectifs qui a procédé de l'émergence d'un grand mouvement d'insurrection populaire dans notre pays, qui s'est propagé à d'autres : les gilets jaunes. Une chose est certaine : n'est pas en plaçant les collectivités dans une logique d'affrontement que nous créerons du commun.



Réponse de Nathalie ARTHAUD

Par mail du 9 Mai 2019

[Haut du document](#)

Monsieur,

Au-delà des questions que vous posez aux candidats et qui concernent le mode de gestion des diverses subventions, dont les fonds européens, je pense que l'actualité des territoires ruraux est particulièrement marquée depuis des mois par le mouvement des gilets jaunes.

Si ce mouvement social a révélé une chose, c'est la dégradation des conditions de vie de la population la plus pauvres dans les régions, les territoires ruraux.

Dénonçant les taxes sur l'essence, les manifestants ont vite mis en avant le chômage, l'impossibilité de vivre normalement avec les salaires actuels et la dégradation des services, voire leur suppression dans la plupart des zones extérieures aux grandes villes.

Ce mouvement est un révélateur des conséquences du désengagement de l'État dans tous les secteurs qui touchent les besoins élémentaires de la population. Car en se désengageant l'État a transféré toutes ses charges aux régions, aux départements, aux municipalités, mais sans les dotations correspondantes.

Faute d'argent pour payer les salaires, de nombreuses mairies commencent déjà à fermer certains équipements un ou deux jours supplémentaires par semaine (piscine, mairie, bibliothèque), à renoncer à remplacer un départ en retraite, à ne pas renouveler un contrat d'agent, à ne plus financer telle association ou tel événement culturel.

Un rapport estime par ailleurs que 7 % des 12 000 ponts gérés par l'État nécessitent des réparations majeures. Il n'y a aucune raison de penser que les 173 000 ponts gérés par les collectivités locales soient dans un meilleur état.

L'état des routes n'est guère plus rassurant. En 2006, pour faire des économies, l'État a transféré aux départements la charge d'entretenir 18 000 des 30 500 km de routes nationales, sans leur donner les moyens en conséquence. Quant au réseau restant à la charge de l'État, il ne cesse de se dégrader. Le taux des routes en bon état est passé de 57 % en 2007 à 47 % en 2016.

Par ailleurs, inciter les communes à fusionner a surtout traduit la volonté de faire à terme des économies : moins de communes, c'est aussi moins de secrétaires de mairie, moins d'ouvriers d'entretien, etc. Pour faire passer cette politique, le gouvernement n'hésite pas à faire usage d'arguments aussi crasseux que réactionnaires contre les fonctionnaires territoriaux qui ne travailleraient pas assez !!

Malheureusement, non seulement ceux qui sont à la tête des régions ou des collectivités locales ne protestent pas pour la plupart contre cette politique, mais pour une grande part ils y ont participé eux-mêmes. La seule politique proposée par la grande majorité des élus locaux est de multiplier les cadeaux financiers aux dirigeants des entreprises de leur territoire, dont ceux des fonds européens, en entrant ainsi dans une sorte de compétition malsaine où chacun propose de faire mieux que son voisin en terme d'aides attribuées aux patrons.

Tout cela se fait au détriment des besoins publics et se fait au détriment des communes rurales les plus petites. Et le recul dans le service à la population signifie, pour le maire et les élus, plus de sollicitations pour aider ceux qui se trouvent en difficulté. Ce dévouement des maires de petites communes, très apprécié de la population, rend d'autant plus choquante la volonté du gouvernement non seulement d'asphyxier financièrement les communes, mais également d'en réduire le plus possible le nombre.

Car diluer, dissoudre les communes et les intercommunalités existantes dans des regroupements géants conduit à priver les habitants de la proximité humaine des maires, éloigne ces derniers des centres de décision de la population et réduit de ce fait la démocratie locale, car les maires et les élus des petites communes, vivent aux côtés des habitants, sous leur regard.

La coopération entre communes pour rationaliser certains investissements ou certaines activités, voire les rendre possibles, ne doit pas réduire cette démocratie communale. Il faudrait au contraire soumettre, à tous les niveaux, les élus au contrôle des travailleurs et de la population, soumettre les budgets et leurs utilisations au contrôle de tous.

Je suis consciente de ne pas avoir abordé tous les sujets qui vous tiennent à cœur mais qui relèvent plus des techniques gestionnaires des régions que des problèmes politiques et sociaux qui me préoccupent.

En ce temps de crise, il est encore plus vital pour les classes populaires que l'argent public serve aux catégories les plus fragiles de la population et à créer les emplois indispensables au bon fonctionnement de la société, au lieu d'être ponctionné pour remplir la poche des actionnaires des sociétés et alimenter la spéculation financière.

Toutes les institutions actuelles, celles de l'Union européenne comme celles des États nationaux, sont des instruments au service des intérêts des classes possédantes, de la minorité de riches bourgeois qui tirent leur fortune de l'exploitation des travailleurs. C'est la course au profit des gros actionnaires des groupes capitalistes, leur dictature sur toute l'économie qui sont responsables du recul catastrophique des conditions de vie des salariés et des classes populaires.

C'est pourquoi mon combat vise à lutter pour changer radicalement le fonctionnement de cette société, pour changer ce système capitaliste qui asphyxie toute l'économie. L'état catastrophique dans lequel se trouve la société humaine n'est pas dû à une mauvaise gestion du capitalisme ni au fait que le capitalisme serait mal contrôlé. C'est le mode de fonctionnement du capitalisme.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Nathalie Arthaud

Réponse Nathalie LOISEAU

Par mail le 10 mai 2019

[Haut du document](#)

1° Quel maillage semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?

Avant de définir le maillage pertinent, il convient de définir l'utilisation des fonds et les priorités sectorielles (soutien à l'innovation, à la transition écologique, à l'agriculture, à la formation, etc.). L'organisation doit ensuite être déclinée pour être au service de l'efficacité de l'emploi de ces fonds.

Pour une utilisation efficace des fonds européens sur la période 2021-2027, et notamment éviter des années blanches au démarrage, nous sommes convaincus qu'il ne faut modifier le maillage existant qu'à la marge. Ajouter de la complexité administrative française au processus européen ne résoudrait rien : un besoin de cohérence est nécessaire pour une lisibilité accrue des politiques européennes. Pour la cohérence de l'ensemble des ressources, et en raison de l'ingénierie que nécessite la gestion des fonds européens, le niveau régional nous semble constituer un niveau pertinent.

2° Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?

Nous sommes très vivement attachés à la concertation, tant elle est dans l'ADN du fonctionnement de l'Union européenne. Résolument européens, notre liste Renaissance aura la plus grande attention pour les élus des territoires : ils sont au quotidien les artisans d'Europe et sont les capteurs des citoyens européens. Comme nous nous y sommes engagés dans notre charte, nos représentants élus contribueront à assurer une présence territoriale constante, diverse et équilibrée.

3° Quelles suites donnerez-vous au concept « d'Alliance des Territoires » et au soutien aux coopérations décentralisées ?

Les coopérations décentralisées sont des outils cruciaux pour l'Europe et ses collectivités. Ils permettent à l'Europe de faire vivre ses valeurs partout dans le monde. Parce que nous sommes convaincus que l'Europe n'est pas qu'un marché mais est bien un projet, nous soutenons pleinement les coopérations décentralisées. Elles sont les garanties de l'Europe comme vectrice de stabilité et de prospérité à l'extérieur même de ses frontières.



Réponse de Nathalie TOMASINI

Par mail le 21 Mai 2019

[Haut du document](#)

- 1 Quel maillage nous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?
- 2 Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?
- 3 Quelle suite donnerez-vous au concept "d'Alliance des Territoires" et au soutien aux coopérations décentralisées ?

Nous apporterons à ces 3 questions une réponse globale plutôt qu'une réponse question par question.

À VOIX ÉGALES met d'abord en avant le rééquilibrage du pouvoir entre femmes et hommes car nous affirmons qu'un monde dominé à 70% par les hommes arrive à ses limites et qu'un autre monde est possible. C'est dans ce cadre que la politique des territoires doit être un des principaux atouts de l'Europe de demain.

Notre réponse repose avant tout sur la mise en place d'une démocratie nouvelle dont les décisions doivent à majorité inspirées et/ou initiées par les territoires pour être ensuite ratifiées par le pouvoir central. Pour cela 7 mesures nous paraissent innovantes :

- 1 Donner de plus de moyens financiers aux territoires en instaurant une fiscalité nouvelle et non issue des revenus du travail
- 2 Limiter et cadrer le champ de compétences de l'Etat dans les décisions territoriales pour créer la nécessaire autonomie et responsabilité locale
- 3 Faire du numérique l'outil N°1 pour mettre en place une démocratie territoriale directe et une véritable participation citoyenne
- 4 Donner la priorité à l'éducation et la citoyenneté pour créer un monde nouveau basé sur le partage réel du pouvoir entre femmes et hommes
- 5 Créer une assemblée des régions qui alimentera les projets de loi et instaura un dialogue régulier et obligatoire avec le gouvernement (500 000 élus locaux ont beaucoup plus de capacité d'agir que 577)
- 6 Faire participer les acteurs économiques et sociaux aux décisions territoriales
- 7 Avoir pour ambition que les territoires soient le lieu d'expérience et d'action d'un monde du rééquilibrage économique, écologique, fiscal, social, migratoire ou femmes et hommes auront le pouvoir À VOIX ÉGALES



Réponse de Nicolas DUPONT-AIGNAN

Par mail du 19 Avril 2019

[Haut du document](#)

Monsieur le Président,

Vous me posez 3 questions concernant les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Sachez qu'il m'est difficile de répondre à ces questions dans la mesure où je suis un peu insupporté par cette novlangue administrative et par tous ces concepts créés depuis la loi MAPTAM de 2014 et la loi NOTRE de 2015.

En effet, quoiqu'on en pense, les 36 000 communes et les 101 départements Français correspondent à une réalité historique. Les régions quant à elles sont des découpages plus artificiels et j'ai toujours pensé qu'il eut été plus judicieux de revenir aux provinces plutôt que de créer 13 super-régions qui ne correspondent souvent géographiquement à rien. Dans ce contexte, ajouter à ces 3 entités des établissements publics de coopération intercommunale de taille excessive et y surajouter encore des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux me semble le comble de la technocratie administrative.

Je comprends parfaitement que face à ce que le Président du Sénat appelait « l'anorexie progressive mais profonde des centres-bourgs et des petites villes » il faille envisager des regroupements à la fois économiques, sociaux et culturels.

Mais je maintiens que les syndicats et districts fonctionnaient parfaitement bien et qu'il suffisait d'élaborer des projets de compétences partagées entre les départements et les régions. Nous y aurions gagné en efficacité et en rationalité budgétaire.

Regrettant de ne pouvoir vous donner le change sur le sujet qui vous mobilise, je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Nicolas DUPONT-AIGNAN



Réponse d'Olivier BIDOU

Par mail le 9 Mai 2019

[Haut du document](#)

Alors que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014, a créé les Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer **quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?**

Les fonds doivent être distribués à l'échelle qui les utilisera (donc Pays, PETR), en passant par la région (votre proposition 7). En effet, la région peut accompagner les PETR/ Pays dans l'élaboration de leur projet, dans le zonage et la stratégie de co-financement. Il ne faut plus que le FEADER passe par le niveau national, car cela ralentit la distribution des fonds, comme c'est le cas pour les GAL aujourd'hui, qui n'ont pas reçu leurs fonds.

*Les financements ne doivent être distribués qu'après l'élaboration d'un **projet de territoire cohérent, systémique, qui met au centre la transition écologique et la relocalisation de l'économie** (les 2 thèmes que vous avez mis en avant à la suite du grand débat national).*

Les GAL doivent être libres de choisir leurs thématiques (votre propositions 3), mais doivent **en faire un tout cohérent, construire une vision pour l'avenir du territoire**, d'où découle des thématiques. *Cette vision guidera la distribution des fonds par le GAL aux porteurs de projets, et guidera également le type d'appel à projet qu'il mènera.*

Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil de développement, qui réunit "*les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs*" du territoire, et la Conférence des maires, concertant "*les instances exécutives locales au moins une fois par an*". **Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?**

La concertation à l'échelle de pays/ GAL et PETR est centrale, est plus facilement réalisable qu'ailleurs : (F. Bonnaz sur les limites de la concertation en métropole) : « A l'échelle d'une métropole, la démocratie est difficile à mettre en place. De par leur taille, les métropoles ont un affichage politique, leurs actions sont visibles et donc bien souvent contrôlés par le préfet, limitant les possibilités d'expérimentation.

Une métropole comme Grenoble, engagée dans la mondialisation et soumise à des impératifs de construction, poursuivant une politique d'attractivité et de croissance économique et démographique, **n'a pas une marge de manœuvre énorme en terme de grandes orientations stratégiques. Même le conseil de développement, qui se prononce sur les PLU, SCoT et autres documents d'orientation, n'émet qu'un avis, qui n'a pas besoin d'être suivis par les élus.** A part quelques exceptions, les décisions laissées à la délibération citoyennes sont donc plus cosmétiques, et ne portent pas réellement sur le bien-fondé des grands projets d'aménagements.

La concertation ne doit pas servir à légitimer des décisions déjà actées, mais bien à créer une vision partagée de ce que peut et doit être leur territoire.

Les conseils de développement à l'échelle de Pays, PETR sont les lieux où la concertation citoyenne réelle est souhaitable et possible.

3. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : **Quelle suite donnerez-vous au concept "d'Alliance des Territoires" et au soutien aux coopérations décentralisées ?**

Du point de vue des métropoles, les territoires ruraux sont souvent perçus à l'aune de leurs potentialités récréatives, agricoles, touristiques. Or, il s'agit d'une vision réductrice, qui ne prend pas en compte les différents modèles de développement économiques poursuivis par les territoires ruraux et les villes intermédiaires. Chaque territoire a des richesses à valoriser, qui lui permettent d'inventer un modèle de développement adapté au contexte local et d'assumer un positionnement économique différent de celui des métropoles.

Quel rôle pour la société civile et les Conseils de développement ? En réponse aux logiques de concurrence, qui peuvent être intériorisées depuis plusieurs années, la société civile est en capacité de proposer une nouvelle approche en questionnant les relations entre métropoles, villes moyennes et territoires ruraux avec une vision à long terme. Dans les territoires ruraux, certains Conseils de développement jouent un rôle spécifique : ils permettent une mise en réseau des acteurs pour faciliter la mise en place de projets partagés, à l'instar d'une agence locale de développement.

La coopération décentralisée peut se traduire déjà par le soutien à l'échange d'informations entre GAL sur certains sujets, au niveau européen et par des actions en synergie. D'autant que certaines régions sont très avancées dans des domaines qui nous concernent comme la Catalogne avec un faisceau d'actions significatives autour de la revitalisation par le retour des jeunes dans les territoires ruraux. Nous devons aussi prendre modèle auprès de nos partenaires estoniens qui ont une ingénierie efficace tant du point de vue du diagnostic, que de la mobilisation financière sur des projets à haute valeur ajoutée.



Réponse Pierre DIEUMEGARD

Par mail du 11 Mai 2019

[Haut du document](#)

Alors que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014, a créé les Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer **quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?**

Nous sommes partisans du principe de subsidiarité. Le cœur de notre programme est de rendre la parole à tous les Européens. C'est donc aussi aux citoyens de se prononcer.

Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil de développement, qui réunit "les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs" du territoire, et la Conférence des maires, concertant "les instances exécutives locales au moins une fois par an". **Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?**

La concertation et la gouvernance territoriale vont dans le sens d'une démocratie à la base.

Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : **Quelle suite donnerez-vous au concept "d'Alliance des Territoires" et au soutien aux coopérations décentralisées ?**

Les alliances de territoires doivent se développer au niveau européen.

Réponse de Raphael GLUCKSMANN
Par mail le 18 mai 2019
[Haut du document](#)



1. Alors que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014, a créé les Pôles d’Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?

Dans le cadre de la législature européenne qui s’achève, nous avons tout entrepris pour contrer le mouvement de renationalisation des politiques du budget communautaire impulsé par la Commission et pour remettre les régions au cœur de la politique de cohésion.

En particulier, nous avons été en pointe pour que le mandat de négociation du Parlement (adopté le 27/03/19) maintienne la méthode de calcul de l’enveloppe nationale en se basant sur la classification actuelle en trois groupes de régions pour la concentration thématique, et en modifiant la 1^{ère} et le 2^{ème} catégorie, à savoir :

- catégorie 1 : régions dont le PIB/hab. est supérieur à 100 % de la moyenne communautaire (supérieur à 90% actuellement) ;
- catégorie 2 : régions dont le PIB/hab. se situe entre 75 % et 100 % de la moyenne communautaire (entre 75% et 90% actuellement) ;
- catégorie 3 : régions dont le PIB/hab. est inférieur à 75 % du PIB moyen de l’UE-27 (identique aux règles en vigueur).

Cette modification des catégories 1 et 2 devraient largement bénéficier à la France, puisque seule l’Ile-de-France ferait partie de la catégorie des Régions les plus développées après 2020.

Par ailleurs, nous militerons pour que la notion de partenariat multi-niveaux se situe au cœur du futur cadre législatif de la Politique de cohésion 2021-2027. L’objectif est que toutes les parties prenantes intéressées, collectivités et élus locaux, société civile, syndicats, entreprises, etc., soient étroitement associées à tous les stades de l’élaboration du futur accord de partenariat entre la France et la Commission européenne, et prennent toute leur part dans la conception et la gestion des futurs programmes opérationnels.

2. Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil de développement, qui réunit "les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs" du territoire, et la Conférence des maires, concertant "les instances exécutives locales au moins une fois par an". Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?

Nous avons porté et continuerons de porter une grande attention à la concertation et à la gouvernance territoriale.

Nous promouvons la coordination des acteurs territoriaux à l'échelle européenne par la mise en place d'un réseau destiné à favoriser l'échange d'informations et partage des meilleures pratiques.

Nous avons déjà agi en ce sens en incluant dans la proposition de règlement FEDER 2021-2027 des dispositions qui permettent le financement de telles initiatives, notamment à l'article 5 afin que ce fonds puisse prendre en charge « *l'information, la communication, les études, le travail en réseau, la coopération, l'échange d'expériences* ».

Nous avons porté des amendements pour défendre une simplification systématique de la complémentarité des subventions et des instruments financiers européens mais aussi pour établir une explication claire de leurs modalités et objectifs.

Nous considérons la concertation et la gouvernance territoriale comme primordiales, en ce qu'elles répondent pleinement au principe de subsidiarité. Nous consacrerons l'existence d'autorités de gestion des fonds pleines et entières à l'échelon local afin d'accroître l'efficacité des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, y compris de la prise de décision. Nous promouvons cette démarche, conjointement avec les acteurs concernés, afin de concrétiser notre destin commun dans les territoires.

3. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : Quelle suite donnerez-vous au concept "d'Alliance des Territoires" et au soutien aux coopérations décentralisées ?

Nous soutenons pleinement le concept « d'Alliance des Territoires » qui correspond à la mise en réseau multi-niveaux de tous les acteurs de la gouvernance. En effet, notre famille milite en sa faveur depuis les premières réformes de décentralisation en France.

Les enjeux pour nos territoires et nos concitoyens sont considérables. Il s'agit de leur vie quotidienne : du ramassage des poubelles, des piscines, des médiathèques... D'ailleurs, nous avons introduit dans la proposition de règlement FEDER 2021-2027 de nouveaux champs de mobilisation de cet instrument qui concernent non plus uniquement le ramassage des déchets mais également leur recyclage.

De même, nous avons réussi à introduire dans la définition de l'assistance technique finançable par cet instrument « *l'amélioration et le développement des qualifications et des compétences administratives des autorités locales nécessaires à la gestion de ces fonds.* »

A nos yeux, le développement territorial intégré, tel qu'en dispose l'article 5 du FEDER sur le financement des stratégies de développement local, permet une synergie des stratégies rurales et urbaines de manière équilibrée, afin de prendre en compte le bassin de vie de la population dans les projets, d'optimiser les ressources et de mutualiser l'ingénierie. Nous continuerons de légiférer au Parlement Européen dans cette perspective.

La Liste « Envie d'Europe, écologique et sociale »



Réponse de Thérèse DELFEL Par mail reçu le 15 Mai 2019

[Haut du document](#)

1. Alors que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014, a créé les Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer **quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?** Vous pourrez d'ailleurs consulter [notre contribution >>](#).

Les bons échelons nous semblent être les communes les pays et les anciennes régions.

2. Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil de développement, qui réunit "*les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs*" du territoire, et la Conférence des maires, concertant "*les instances exécutives locales au moins une fois par an*". **Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?**

Le pouvoir de décision doit être éclairé par les citoyens sur le mode des conférences de consensus pour éviter les grands travaux inutiles, commandés par des lobbys productivistes largement représentés au sein des conseils de développement et dans le milieu politique.

3. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : **Quelle suite donnerez-vous au concept "d'Alliance des Territoires" et au soutien aux coopérations décentralisées ?**

On est pour que les villes soient à nouveau nourries et connectées à leur campagne tandis que les politiques actuelles font le contraire en favorisant les politiques d'exportation à tout les niveaux y compris agricole.



Réponse de Yannick JADOT Par mail du 14 Mai 2019

[Haut du document](#)

Bonjour,

Face à un capitalisme prédateur des ressources naturelles, il est temps de poser des limites et de renverser les priorités. Nous voulons donner aux questions environnementales une force normative qui détermine toute l'action politique et les choix de l'UE. Voilà pourquoi nous défendons l'idée d'un **traité environnemental européen** qui coifferait tous les autres traités existants et aurait force de loi commune. Pour changer les règles du jeu face aux industries polluantes et leurs lobbies, **la question environnementale doit être prioritaire** et intégrée comme telle dans **l'attribution** des Fonds structurels et la **programmation** du développement rural.

Nous devons poursuivre l'harmonisation des règles de fonctionnement des Fonds structurels en priorisant notamment l'intégration des enjeux environnementaux sous la forme de critères contraignants. L'échelon pertinent pour gérer les fonds à destination des territoires demeure la Région, puisqu'elle permet à la fois de coordonner la vie des territoires et de mettre en œuvre des actions d'ampleur.

Les logiques centralisatrices et de métropolisation, à l'origine de la rupture actuelle entre territoires urbains et territoires ruraux, doivent cesser d'être l'unique focale du développement français pour restaurer du lien et de l'égalité à travers les territoires.

Cette approche intégrée ne peut se passer d'instances de concertation locales. Ces dernières font le lien entre les acteurs locaux, leurs besoins et leur connaissance du territoire, et les échelons régionaux et européens. Elles sont indispensables à l'élaboration d'une gouvernance territoriale efficace.

C'est pourquoi nous vous remercions pour votre sollicitation et la présentation de vos propositions. Veuillez trouver ci-dessous nos réponses à vos questions.

1) Alors que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014, a créé les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et renforcé les Pays, pouvez-vous nous indiquer quel maillage vous semble pertinent pour la territorialisation de la contractualisation des fonds européens 2021-2027 ?

La question du niveau de gestion des fonds européens est primordiale si on veut montrer l'efficacité et le soutien de l'Union Européenne pour les territoires européens en général et pour les territoires ruraux en particulier.

Le débat sur la territorialisation des fonds européens doit être pragmatique et ne pas céder à une lutte de pouvoir. Il s'agit de déterminer à quel niveau les fonds européens seront mis en œuvre de la **manière la plus efficace et la plus efficiente** pour atteindre les objectifs poursuivis par l'Union européenne. Il est impératif de tenir compte des compétences de chacune de nos collectivités dans ce débat.

La Région est pour nous l'échelon le plus pertinent pour gérer l'ensemble des fonds à destination des territoires dans la mesure où la vision régionale permet de rendre cohérentes et complémentaires les actions sur les territoires tout en préservant leur équilibre. Dans ce sens, les démarches Leader doivent être préservées et développées car elles collent au plus près des territoires et bénéficient d'une gouvernance pertinente.

La répartition des compétences et les principes de libre-administration ainsi que de subsidiarité impliquent une détermination stricte du rôle de chacun, y compris entre les collectivités territoriales et l'Union européenne. Par leurs expériences locales, les élus locaux ont beaucoup à apporter à l'Europe afin qu'elle se rapproche des citoyens et apporte des réponses concrètes à leurs préoccupations quotidiennes. C'est pourquoi les écologistes promeuvent un modèle d'**Europe des régions** dans lequel les collectivités locales ont toute leur place.

2) Les PETR offrent deux instances de concertation locale : le Conseil de développement, qui réunit "les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs" du territoire, et la Conférence des maires, concertant "les instances exécutives locales au moins une fois par an". Quelle attention porterez-vous à la concertation et la gouvernance territoriale ?

Toute approche intégrée visant à soumettre les politiques européennes et l'attribution des fonds à des critères contraignants en matière d'action environnementale et sociale ne peut se passer d'instances de concertation locales. Ces dernières font le lien entre les acteurs locaux, leurs besoins et leur connaissance du territoire, et les échelons régionaux et européens. **Elles sont indispensables à l'élaboration d'une gouvernance territoriale efficace et efficiente.**

Nous sommes, comme vous, pour des **territoires ruraux vivants et dynamiques** à qui on doit permettre de prendre toute leur place. Pour que les fonds européens, gérés au plus proche des territoires (ATI, LEADER...) et encadrés au niveau européen, soient efficaces ils doivent évoluer vers plus de subsidiarité, une gouvernance renforcée, en lien avec les Régions qui doivent rester autorité de gestion de tous les fonds de cohésion et agricoles. Le fait même que la Commission envisage, en accord avec les Etats et avec la mise en place des plans stratégiques nationaux, que la gestion du FEADER revienne à L'Etat n'est pas acceptable. Le FEADER doit être géré en régions en lien avec le cadre européen qui doit garantir l'intégration européenne de la politique agricole et alimentaire.

Pour finir, les écologistes l'affirment clairement dans leur programme : il faut « assurer le financement de services adaptés aux zones rurales et aux populations grâce à la multiplication de projets territoriaux européens LEADER ».

3) Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projet sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : Quelle suite donnerez-vous au concept "d'Alliance des Territoires" et au soutien aux coopérations décentralisées ?

L'Alliance des Territoires est un concept essentiel. Les politiques urbaines ne peuvent plus être gérées indépendamment de leurs périphéries rurales. Seule une approche intégrée des politiques publiques permettra de relever les défis économiques, environnementaux et sociaux de chaque territoire européen et plus particulièrement des zones rurales, et cette approche intégrée ne peut s'adapter aux conditions territoriales spécifiques qu'au moyen de coopérations décentralisées.

Les écologistes prônent un **fédéralisme différencié**. Il sera accordé une large place à l'expérimentation régionale (normative, fiscale, politique) avec un Etat et une Europe qui viennent agir en régulateurs contre les inégalités pour éviter toute concurrence entre territoires et opérer des péréquations financières le cas échéant.

Comme vous le proposez dans votre contribution, il nous paraît indispensable de revenir sur la proposition de la Commission de sortir le FEADER du RPDC. Cette coordination entre les fonds est indispensable pour une meilleure efficacité dans leur utilisation.

Il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation des règles de fonctionnement des Fonds structurels, pour faciliter la programmation et la gestion du développement rural et favoriser, entre autres, les approches intégrées et territorialisées.

L'adoption d'un agenda rural (sur le modèle de de l'agenda urbain qui existe déjà) comme vous le proposez dans votre contribution, permettrait de coordonner l'ensemble des politiques européennes avec les objectifs de cohésion territoriale. Une résolution en faveur de l'agenda rural a d'ailleurs été adoptée en ce sens par le Parlement Européen le 3 octobre dernier.

Un tel agenda rural européen devrait être mis en **cohérence avec l'agenda urbain** pour apporter une réponse au déséquilibre rural-urbain actuel. La métropolisation de nos territoires a conduit les territoires ruraux à la désertification, avec le développement d'une agriculture productiviste qui occupe toujours la moitié de nos sols mais fait perdre de plus en plus d'emplois. Régulièrement laissés pour compte ces dernières décennies, les territoires ruraux constituent une ressource essentielle pour relever les défis européens et environnementaux qui sont les nôtres.

Cette tension rural-urbain demeure forte. La transition écologique, qui a le potentiel de recréer des emplois locaux et non-délocalisables là où le modèle de développement économique actuel ne cesse d'en perdre, ne peut se faire sans les territoires ruraux, sans la revitalisation des terres agricoles, détruites par leur exploitation industrielle et chimique, sans le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble de notre territoire, ou sans le maintien des services publics, etc... Les zones urbaines ne peuvent traiter seules des problèmes systémiques et se passer de politiques territoriales solidaires.

Pour atteindre les objectifs climatiques que nous nous sommes fixés et sortir de la crise sociale marquée par l'accroissement des inégalités, l'exclusion sociale, la précarité et des discriminations, nous devons porter des politiques de cohésion territoriales fortes et stimuler les initiatives et innovations des acteurs territoriaux.